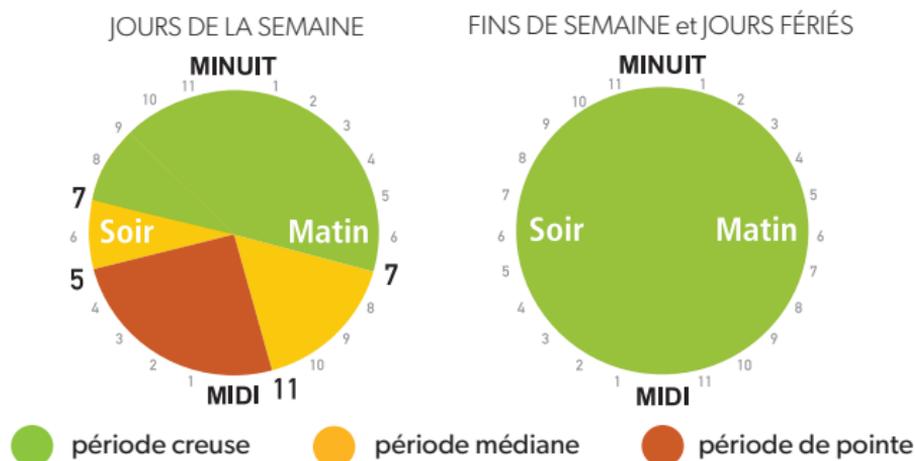


# Nouveaux tarifs d'électricité pour les consommateurs résidentiels et les petites entreprises à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017

Obtenez les nouveaux tarifs auprès de votre service public ou en visitant le site Web [www.oeb.ca/fr/tarifs-et-votre-facture/tarifs-delectricite/gerer-vos-frais-avec-les-tarifs-selon-lheure-de](http://www.oeb.ca/fr/tarifs-et-votre-facture/tarifs-delectricite/gerer-vos-frais-avec-les-tarifs-selon-lheure-de)

## Changements liés aux heures d'utilisation qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2017

En été, la consommation d'électricité atteint son plus haut niveau pendant la partie la plus chaude de l'après-midi, lorsque les climatiseurs fonctionnent à plein régime. Les heures de pointe sont au milieu de la journée : de 11 h à 17 h. Peu importe la saison, les tarifs les plus bas sont en vigueur toute la journée pendant les fins de semaine et les jours fériés. Les diagrammes ci-dessous indiquent quand les tarifs selon l'heure de consommation s'appliquent pendant l'été (1<sup>er</sup> mai au 31 octobre).



Les consommateurs résidentiels et des petites entreprises de l'Ontario qui achètent de l'électricité sont facturés en fonction des tarifs selon l'heure de consommation.

Si vous avez signé un contrat auprès d'un détaillant de services énergétiques, vous payez le prix convenu dans le contrat. De nouvelles règles pour vous protéger sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pour en savoir plus à ce sujet et sur les autres sujets liés à l'énergie, visitez notre site Web au [www.oeb.ca/fr](http://www.oeb.ca/fr) ou appelez l'un des numéros ci-dessous.

CEO – Relations avec les consommateurs :  
1-877-632-2727 (sans frais en Ontario)  
416-314-2455 (dans la région du Grand Toronto ou à l'extérieur du Canada)

ATS : 1-844-621-9977 (sans frais en Ontario)  
416-544-5190  
(dans la région du Grand Toronto ou à l'extérieur du Canada)



Commission de  
l'énergie de l'Ontario





Commission de l'énergie de l'Ontario

## Davantage d'aide pour plus de ménages dès le 1<sup>er</sup> mai 2017

### DÉCOUVREZ SI VOUS ÊTES ADMISSIBLE

## CRÉDIT DE 35 À 75 \$ SUR VOTRE FACTURE D'ÉLECTRICITÉ CHAQUE MOIS

Le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE) a augmenté le montant du crédit de 50 % pour les consommateurs d'électricité à faible revenu en plus de l'offrir à un plus grand nombre de ménages.

Le montant du crédit varie en fonction du nombre de personnes vivant dans le foyer et du revenu net combiné du ménage.

Par exemple :

- Un ménage d'une personne gagnant 28 000 \$ ou moins pourrait recevoir 45 \$ par mois
- Un ménage de quatre personnes gagnant moins de 48 000 \$ (en hausse par rapport à 39 000 \$ auparavant) pourrait avoir droit à 40 \$ par mois
- Les ménages de sept personnes gagnant un revenu total de 39 000 \$ ou moins pourraient recevoir 75 \$ par mois

**Déjà inscrit au POAFE? Vous n'avez rien à faire. Votre service public appliquera automatiquement le nouveau montant du crédit.**

**Non inscrit au POAFE? Apprenez-en plus sur le programme et inscrivez-vous aujourd'hui à**

**[OntarioElectricitySupport.ca](http://OntarioElectricitySupport.ca)**

**Des questions? 1-855-831-8151 (sans frais)**

